

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 19 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Chiron, Claisse, Conduché, Deschamps, Pernet et Mmes Kahane, Klisz

Excusés : Mr Pesson et Mme Puravet

Absent : Mr Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Céline Kahane, conseillère municipale, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Date de convocation : 14/06/2022

Date d'affichage : 16/06/2022

- Gérance du bar – restaurant : signature d'un bail commercial

M. Deschamps indique que le bail précaire, signé avec l'EURL Leyot le 1^{er} juillet 2021 pour la gestion du bar – restaurant, arrive prochainement à échéance.

M. Peynet, représentant de la société, a fait savoir qu'il souhaiterait désormais bénéficier d'un bail commercial.

La Comptable Publique, au vu des difficultés rencontrées avec les précédents locataires, a précisé la nécessité de l'établir dans les conditions suivantes :

- les cautions encaissées en 2021 seront conservées
- tout retard de paiement pourra entraîner la rupture immédiate du bail
- l'inventaire et l'état des lieux réalisés en 2021 seront repris et éventuellement mis à jour
- les frais à la charge du locataire doivent être bien définis : eau, électricité, chauffage, entretien de la chaudière et taxe des ordures ménagères

Mmes Klisz et Chiron s'interrogent sur le montant des loyers.

Selon M. Deschamps, il n'est pas utile de les revoir car l'activité de ces gérants fonctionne vraiment bien et apporte une réelle dynamique au village. Il rappelle que ce ne sont pas ces recettes qui font vivre les budgets.

Mmes Klisz et Chiron pensent pourtant qu'il serait judicieux de les augmenter afin de compenser, entre autre, l'usure du matériel : elles proposent une hausse de 50 € pour le loyer du commerce et une hausse de 50 € pour le loyer du logement.

Tout le monde n'étant pas d'accord, et après un long débat où chacun a pu donner son avis, l'assemblée arrive à trouver le compromis suivant : hausse de 50 €, uniquement du loyer commercial, soit 200 € HT par mois et maintien du loyer de la partie habitation à 100 € par mois.

Vote : le Conseil Municipal approuve les conditions à l'unanimité et autorise le Maire à signer le bail.

Mme Klisz en profite pour indiquer que les gérants ont vu une réservation s'annuler par manque de climatisation dans la salle, mais au vu du peu de jours de canicule sur une année, les conseillers sont d'accord pour dire qu'il n'est pour l'instant pas nécessaire de prévoir l'installation d'un climatiseur.

- Questions diverses

> *fête de l'été*

Céline Kahane annonce la programmation de la fête de l'été, organisée par le Comité des Fêtes, le dimanche 14 août prochain : concours de pétanque, repas en soirée et feu d'artifice offert par la municipalité.

Elle rappelle également la tenue de la brocante du 10 juillet.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.